



Actes pris par délégation du conseil communautaire au titre de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Compte rendu période du 1^{er} avril au 5 juin 2020

Conformément à la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 **d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19** et à l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements locaux afin de faire face à l'épidémie covid-19, le Président a pris par délégation des décisions dont le compte rendu, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 5 juin 2020 suit :

Date et n°	Direction	Objet	Signataire
23/04/2020 01	Finances	Attribution d'une Dotation de Solidarité Communautaire aux communes membres de RLV pour l'année 2020. Dans l'attente de la définition d'une nouvelle répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), conforme aux dispositions de l'article 256 de la loi de finances pour 2020, le montant de la DSC versée à chaque commune au titre de l'année 2020 sera équivalent à celui octroyé en 2019.	Frédéric BONNICHON
23/04/2020 02	Urbanisme	Plan local d'urbanisme Intercommunal de Limagne d'Ennezat - Modification simplifiée n°1 : Mise à disposition du public Les dates de la mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Limagne d'Ennezat, initialement fixées du 14 avril au 15 mai 2020 sont modifiées et sont fixées du 15 juin au 17 juillet 2020. Les autres modalités de la mise à disposition du public définies par délibération n°20200218.53 du conseil communautaire du 18 février 2020 demeurent applicables.	Frédéric BONNICHON
23/04/2020 03	Urbanisme	Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sayat – Modification simplifiée n°3 : Mise à disposition du public. Les dates de la mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Limagne d'Ennezat, initialement fixées du 6 avril au 7 mai 2020 sont modifiées et sont fixées du 2 juin au 3 juillet 2020. Les autres modalités de la mise à disposition du public définies par délibération n°20200114.21 du conseil communautaire du 14 janvier 2020 demeurent applicables.	Frédéric BONNICHON
12/05/2020 04	Finances	Acquisition de masques « grand public » pour les habitants du territoire : modalités financières entre RLV et les communes membres La communauté d'agglomération RLV est chargée de conduire la consultation des fournisseurs, d'effectuer la commande de masques pour les habitants du territoire et de payer l'intégralité de cette commande au fournisseur retenu. Le financement de la commande est porté par RLV qui fera son affaire de la récupération de l'aide de l'Etat estimée à 50% du montant global. RLV prendra en charge 50% du montant restant, soit 25% du montant global et les communes assumeront le différentiel de 25% du montant global. Les communes membres du groupement de commande rembourseront à RLV leur quote-part sur la base d'un titre de recette établi par le service Finances communautaire.	Frédéric BONNICHON

		<p>Dans le cas ou des communes membres de RLV ont anticipé leurs besoins et procédé à des commandes individuelles de masques pour leur population, RLV leur remboursera 25% du montant HT de leur commande sur présentation par la commune d'un titre de recettes accompagné de la facture acquittée par la commune.</p> <p>Dans les deux cas la participation de la communauté d'agglomération est limitée à une commande par commune.</p>	
12/05/2020 05	Culture	<p>Ecole de musique d'Ennezat – RLV : abattement de 25 % sur la facturation du 3^{ème} trimestre</p> <p>La période de confinement a nécessité la mise en place de dispositifs pédagogiques à distance, afin d'assurer une continuité de service de l'école de musique, qui ne pallie qu'à 75% à la situation habituelle de cours en présentiel.</p> <p>Un abattement de 25% sera appliqué sur la facture de cotisation du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2019/2020 des usagers de l'école de musique d'Ennezat – Riom Limagne et Volcans.</p>	Frédéric BONNICHON
14/05/2020 06	Marchés Publics	<p>Construction d'une crèche de 45 berceaux et d'une crèche familiale à Riom – Lot n°1 : Terrassement : avenant n°2</p> <p>Au regard de l'étude géotechnique d'exécution qui impose une hauteur d'assise des puits supérieure à l'étude géotechnique de projet réalisée par RLV, et de son impact sur l'augmentation du volume de béton et sur la méthode de réalisation des puits via des fondations par tarières, l'avenant 2 (d'un montant de 17 997,43 € HT) au lot 1 Terrassement est approuvé.</p>	Frédéric BONNICHON
15/05/2020 07	Enfance/Jeunesse	<p>Centre de Loisirs Sans Hébergement de Saint Laure : minoration de tarifs</p> <p>Considérant l'ensemble des modifications apportées, en raison de la crise sanitaire due au covid 19 aux modalités d'accueil collectif des mineurs et, notamment l'impossibilité d'assurer le service de restauration collective (repas de midi) pour la totalité des jours d'ouverture et en conséquence, l'obligation pour les familles de fournir le repas de midi des enfants, à compter du 14 mai 2020, les tarifs pour 1 journée d'accueil de loisirs en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2019 sont appliqués ainsi qu'il suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Minoration de 3 € pour les journées sans fourniture de repas par le CLSH, - Non application de la tranche « extérieurs » jusqu'au 3 juillet 2020. 	Frédéric BONNICHON
19/05/2020 08	Habitat	<p>Garantie de 4 emprunts de l'Ophis du Puy de Dôme : réaménagement des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignation</p> <ul style="list-style-type: none"> - N° d'avenant 105086 – ligne 5212474 - Opération de réhabilitation des logements – Route de Marsat à Riom. - N° d'avenant 105089 – ligne 1127282 - Opération de 7 logements Rue St-Amable à Riom et ligne n° 1134420 - Opération de 44 logements Rue Virlogeux à Riom. - N° d'avenant 105091 – ligne 1127282 - Opération de 7 logements Rue Antoine Caux à Riom ; ligne n° 1204796 - Opération de 16 logements Rue Virlogeux – Square Vercingétorix et ligne n° 1248687 - Opération de 5 logements au Clos Armoise à Malauzat. - N° d'avenant 105093 – ligne 1088611 - Opération de 35 logements – Tranche 2 - Rue Virlogeux à Riom et ligne n° 1279253 - Opération de réhabilitation de 124 logements – les Charmettes – à Riom. <p>RLV réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagé, initialement contracté par l'OPHIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p>	Frédéric BONNICHON
19/05/2020 09	Habitat	<p>Projet de 8 logements locatifs sociaux et 5 logements en accession sociale les Echards à Pessat Villeneuve – travaux de raccordement pour alimentation en gaz naturel : convention de desserte avec GRDF</p>	Frédéric BONNICHON

		La convention de desserte pour l'alimentation en gaz naturel de l'opération «Les Echards» et des travaux de raccordement des bâtiments, à conclure avec GRDF est approuvée, et il est procédé à sa signature.	
25/05/2020 10	Ressources humaines	Convention d'adhésion au service de remplacement du centre de gestion Afin d'être en mesure de faire appel en tant que de besoin, au Service de Remplacement du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy de Dôme, dans les conditions fixées par l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, pour remplacer des agents momentanément indisponibles, ou pour un surcroît temporaire de travail, ou pour une mission particulière : décision de conclure la convention d'adhésion au service de remplacement avec le CDG 63.	Frédéric BONNICHON
25/05/2020 11	Mobilités	Transports publics – organisation sur le périmètre de RLV-convention de prise en charges des usagers à l'intérieur du ressort territorial de RLV dans les dessertes locales opérées par le Département par délégation de la Région : avenant 2 relatif aux lignes non scolaires L'avenant 2 (relatif aux lignes non scolaires et permettant la prise en charge des usagers scolaires des communes de Malintrat, Lussat et Chappes, scolarisés au lycée agricole d'Ennezat, par la ligne régulière Transdôme 70) à la convention de prise en charges des usagers à l'intérieur du ressort territorial de RLV dans les dessertes locales des opérées par le Département par délégation de la Région, est approuvé et il est procédé à sa signature.	Frédéric BONNICHON
27/05/2020 14	Eau - assainissement	Transfert des compétences EP, assainissement, EPU : confirmation absence de délégation des compétences eaux et assainissement aux syndicats infracommunautaires (SIARR et SAEPRR) et date de prise d'effet Le premier alinéa de la délibération du conseil communautaire du 18 février 2020, est confirmé : « Ne pas utiliser le dispositif dérogatoire instauré par l'article 14 de la loi du 27 décembre 2019 (modifié par l'ordonnance n°2020-391 du 1 ^{er} avril 2020) et ainsi ne pas déléguer au SIARRR et au SAEPRR les compétences eaux et assainissement ». La décision de ne pas déléguer prendra effet à la date du 30 juin 2020 minuit, ce qui entrainera la dissolution à cette même date des deux syndicats.	Frédéric BONNICHON
2/06/2020 15	Economie	Multiplés ruraux : suspension des loyers des mois d'avril et mai 2020 Les loyers des baux commerciaux du Caveau des forts, La grotte de l'ours, Le Pull vert, et l'Auberge l'Ambroisie sont suspendus du 1 ^{er} avril au 31 mai 2020 inclus. Aucun titre de recettes ne sera émis par RLV durant la période. Des modalités spécifiques de mise en œuvre sont définies pour l'établissement qui règle ses loyers de manière mensuelle par prélèvement automatique.	Frédéric BONNICHON
2/06/2020 16	Aménagement	Agence d'urbanisme – convention partenariale 2020 Validation des termes et signature de la convention de partenariat 2020 avec l'agence d'urbanisme Clermont métropole qui prévoit : - que pour RLV, l'agence d'urbanisme interviendra spécifiquement dans les domaines suivants : Economie (étude friches, observatoire), Habitat (PLH, étude logement social), Urbanisme (PLUI), aménagement (ORT), Mobilités (volet modes actifs du PCAET, schéma directeur cyclable communautaire, observatoire), tourisme (observatoire), actions partenariales (pôle métropolitain, autres agences urbanisme de la région), - que le montant de la contribution 2020 est fixé à 132 620 €.	Frédéric BONNICHON

<p>2/06/2020 17</p>	<p>Ressources humaines</p>	<p>Attribution de la prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire Au regard de la mobilisation sur le terrain de certains agents, en contact avec le public, à savoir, les agents qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se sont portés volontaires pour aider le CIAS et qui méritent une valorisation plus conséquente compte tenu de leur implication et de la durée de celle-ci : au nombre de 6 agents. - Agents publics appelés à travailler en présentiel dans le cadre d'une réquisition, d'un plan de continuité de l'activité ou sur demande de l'autorité territoriale ; - Agents de terrain en contact direct avec du public sur les jours en question (GDV, crèches et ALSH) ; <p>Attribution d'une prime exceptionnelle, d'un montant qui est de 1000 € brut maximum, proratisée selon le temps de présence effectif sur le lieu de travail selon les modalités ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forfait 1^{er} jour = 100 € ▪ Prime d'un montant de 1 000 € pour un agent présent sur l'intégralité de la période ▪ Proratisation en fonction des jours de travail (journée de travail normale) avec augmentation progressive (soit l'équivalent de 25 € / jour) ▪ Prime versée en intégralité pour les 6 agents qui sont intervenus pour le compte du CIAS durant une période substantielle. 	<p>Frédéric BONNICHON</p>
--------------------------------	--------------------------------	--	-------------------------------